

ARRETE N° POL -135/2024

Le Maire de la commune de Vendargues

VU la loi n° 82-813 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés de Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il convient pour des raisons de sécurité, de règlementer la circulation et le stationnement sur la rue **MARCEL PAGNOL**- afin de permettre la réalisation de travaux (Dissimulation du réseau éclairage Public) par l'entreprise **INEO RESEAUX SUD**, du 01/07/2024 au 15/07/2024.

ARRETE

Article 1 Afin de permettre la réalisation de travaux (Dissimulation du réseau éclairage Public) par l'entreprise INEO RESEAUX SUD, entre le 01 Juillet 2024 et le 15 Juillet 2024, la circulation sera réglementée sur la rue Marcel Pagnol - de la manière suivante:

- **Stationnement interdit sur l'emprise du chantier**
- **Empiètement sur chaussée**
- **Vitesse limitée à 30 km/h**
- **Circulation alternée manuellement**

Article 2 L'entreprise sera chargée de mettre en place les panneaux de signalisation règlementaires, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 Le Directeur Général des Services, la Police Municipale, le Commandant de la Gendarmerie de Castries, sont chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera :

Transmise pour information à la Gendarmerie de Castries Mise en ligne le 28/06/2024

Le Maire,

Guy LAURET.

